

Deuxième bataillon, *jaune* ;

Troisième bataillon, *bleu clair*.

Art. 4. La couleur distinctive de la flamme dans les corps composés d'un seul bataillon est *rouge*.

Art. 5. Notre ministre de l'intérieur (M. Ch. Rogier) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

157. — 22 MARS 1849. — *Loi qui proroge la loi du 22 septembre 1835, concernant les étrangers résidant en Belgique* (1). (Monit. du 24 mars 1849.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. La loi du 22 septembre 1835, telle qu'elle a été modifiée par celle du 25 décembre 1841, est prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1852.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle

soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*,

Contre-signé par le ministre de la justice,  
M. DE HAUSSY.

158. — 22 MARS 1849. — *Loi contenant le budget du département de la guerre, pour l'exercice 1849* (2). (Monit. du 24 mars 1849.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de la guerre est fixé, pour l'exercice 1849, à la somme de vingt-sept millions quatre-vingt-cinq mille francs (fr. 27,085,000), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre,  
M. le baron CHAZAL.

TABLEAU du budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1849.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement du ministre . . . . .	21,000 »	»	
Art. 2. Traitement des employés civils . . . . .	140,000 »	6,300 »	
Art. 3. Supplément aux officiers et sous-officiers employés au département de la guerre . . . . .	4,000 »	10,000 »	
Art. 4. Matériel . . . . .	40,000 »	»	
Art. 5. Dépôt de la guerre . . . . .	16,000 »	10,000 »	
			247,300 »
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>ÉTATS-MAJORS.</b>			
Art. 6. Traitement de l'état-major général . . .	675,000 »	»	
Art. 7. Traitement de l'état-major des provinces et des places . . . . .	271,629 70	»	
Art. 8. Traitement du service de l'intendance . .	140,900 »	»	
			1,087,529 70

(1) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 22 février 1849. — Rapport par M. Leclère le 27. — Discussion et adoption le 1<sup>er</sup> mars, par 76 voix contre 6 et 2 abstentions.

Rapport au sénat par M. Wyls le 16 mars. — Discussion le 17 et adoption le 20, à l'unanimité des 53 membres.

(2) Présentation à la chambre des représentants par le

gouvernement le 6 nov. 1848. — Rapport par M. Deman d'Attenrode le 7 février 1849 (*Annales*, p. 790). — Discussion les 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 février, et adoption le 2 mars, par 66 voix contre 22.

Rapport au sénat par M. de Marnix le 19 mars (*Annales*, p. 492). — Discussion les 20 et 21, et adoption par 41 voix contre 1.